

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 122 (1996)  
**Heft:** 19

**Artikel:** Au fil du réel: à cole et centre de loisirs, Grand-Saconnex  
**Autor:** Devanthéry, Patrick / Lamunière, Inès  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-78865>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Au fil du réel

## Ecole et centre de loisirs, Grand-Saconnex

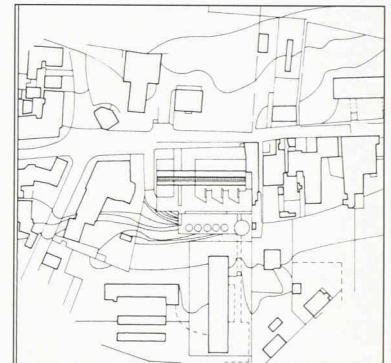
Par Patrick Devanthery et Inès Lamunière  
7, rue du Tunnel  
1227 Carouge-Genève  
Collaborateur:  
Olivier Andreotti

Le nouvel ensemble doit renforcer le centre géographique déjà constitué par la mairie et le parc public. La réalisation de l'école et du centre de loisirs propose de créer une nouvelle articulation entre ces pôles. Une grande ouverture urbaine, face à la mairie, préserve la vue depuis celle-ci sur un paysage plus lointain, vers le Jura. Elle permet aux nouveaux bâtiments d'orienter leurs entrées sur ce vide, transformé en espace public d'une dimension comparable aux espaces en redents observés le long de la route de Colovrex.

Divisés en deux corps de bâtiments, l'école et le centre de loisirs sont implantés le long de cette route pour respecter l'alignement sur rue, ce qui garantit à long terme la continuité de la structure linéaire du village. Côté jardin, l'expression architecturale propre aux ateliers d'enseignement des activités créatrices, du textile, ou du livre conserve le caractère des petites constructions adjacentes existantes.

La formalisation architecturale propose de réunir l'école et le centre de loisirs par une même poutre faîtière ajourée et construite en béton précontraint. De part et d'autre du couvert, la grande poutre se prolonge dans les halls intérieurs des deux entités pour confondre intérieur et extérieur et leur apporter une lumière dominante et référentielle. Toutes les façades sont en plaques de quartzite délitée et posées en *opus incertum* en fond de coffrage des éléments de murs. Cette pierre, sœur de l'ardoise qui peut recevoir la craie et l'écriture, est aussi archaïque par son poids, sa rugosité et sa «non-couleur»: là, ce ne sont que des murs, des tableaux, dans lesquels s'inscrivent des trous, des fentes ou des panneaux de verre. Quant au béton qui coule entre deux plaques, il laisse l'in-

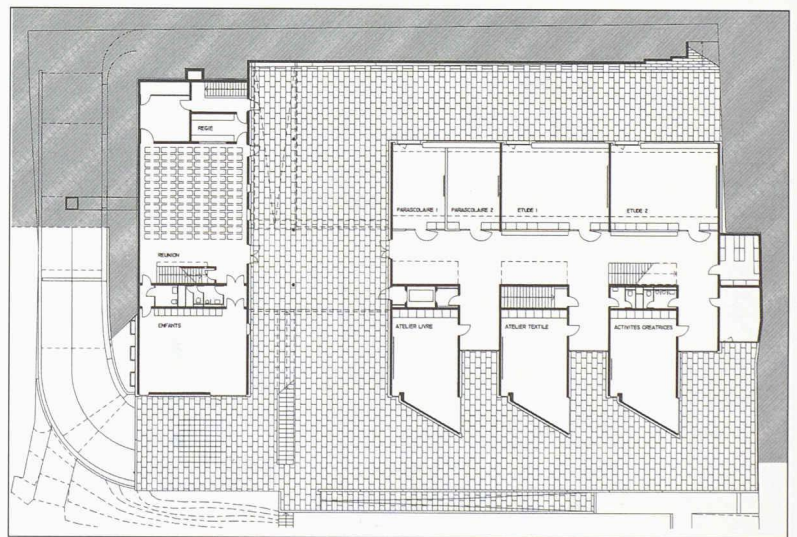
dice de sa fabrique, de sa robustesse, de sa propre destinée – comme tournée sur elle-même. La recherche du caractère intérieur de l'école joue de la lumière et de la matérialité. Il s'appuie sur des phénomènes de transparence pour renforcer la continuité des espaces et sur de grands vides verticaux pour l'apport de la lumière naturelle. Le choix et la mise en œuvre des matériaux bruts, rudes ou chaleureux selon leur degré de domesticité.



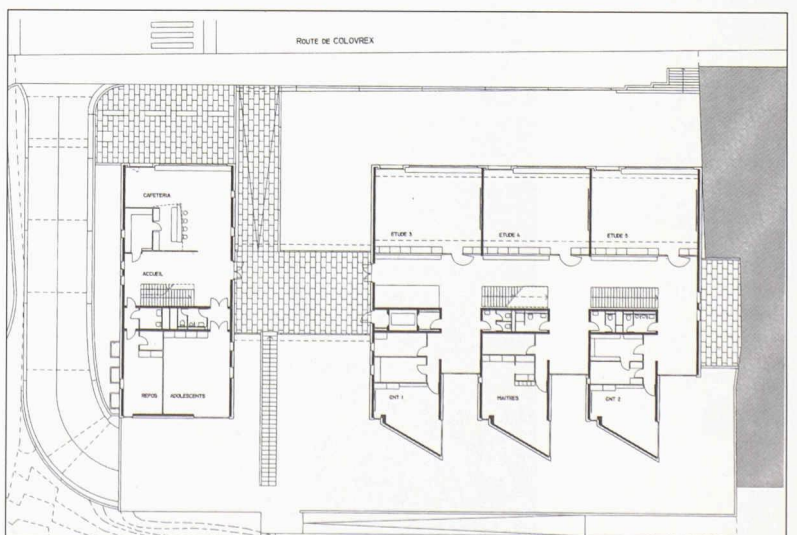
1

1. Situation
2. Rez inférieur
3. Rez supérieur
4. Façade route de Colovrex
5. Façade sur cour

2



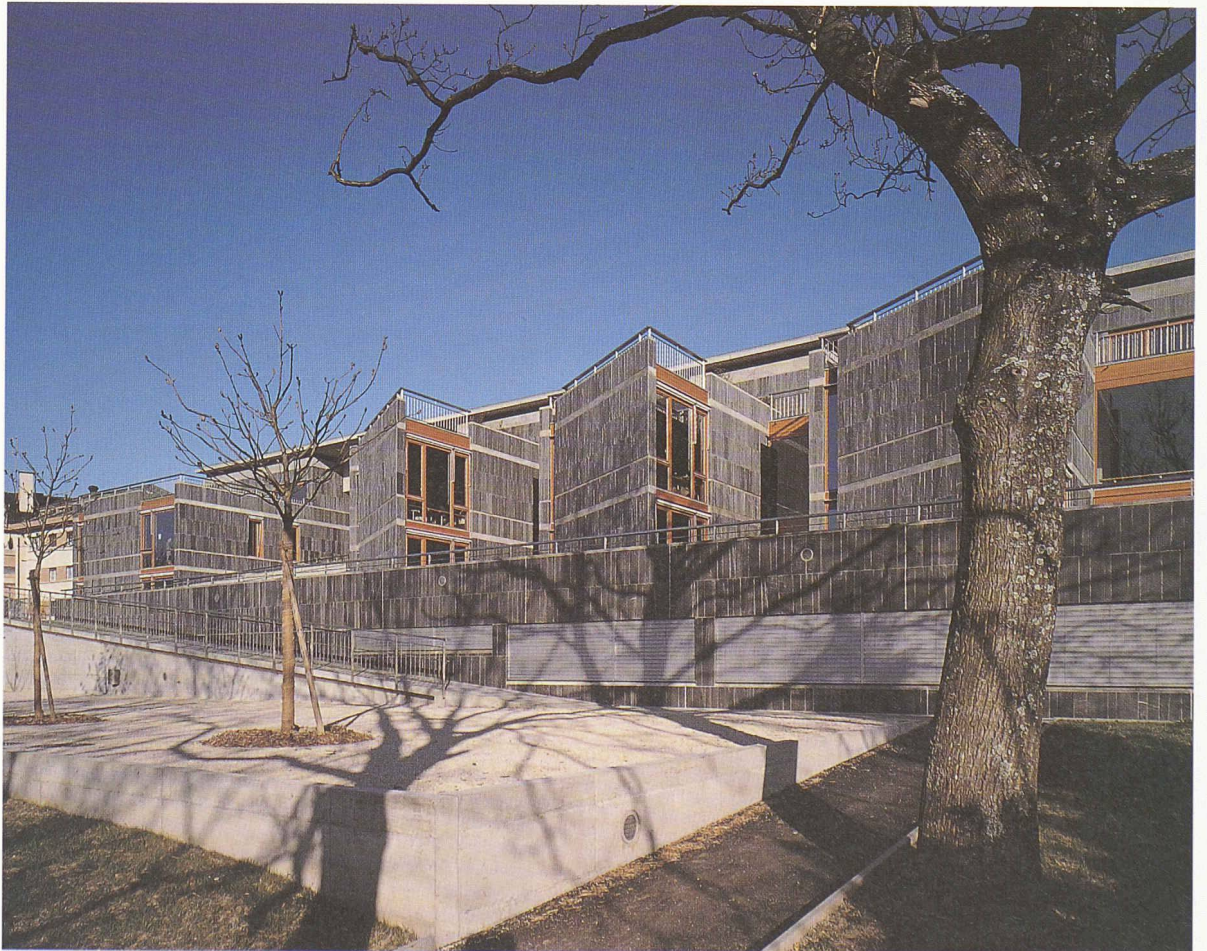
3





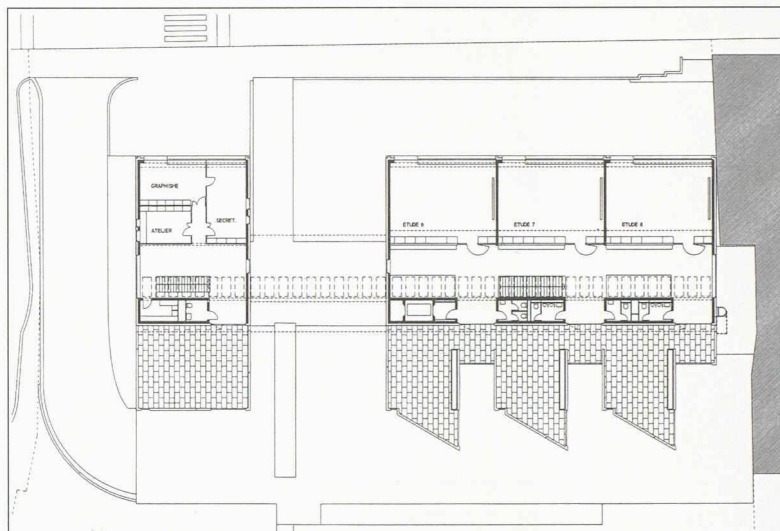
4

5

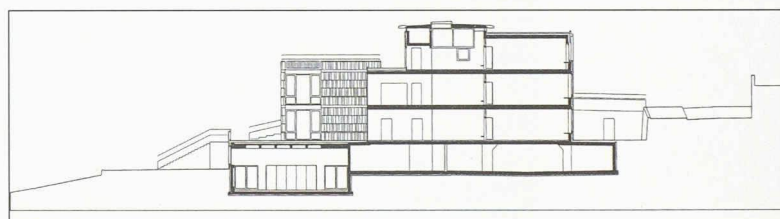


### Chronologie

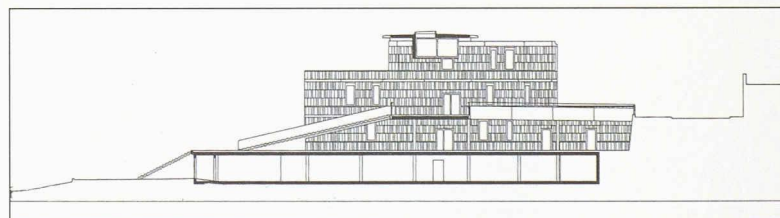
- 1987 : le Conseil municipal vote un crédit de 150 000 francs pour un concours de projets sur invitation.
- 1989 : le jury choisi par le Conseil municipal désigne à l'unanimité le projet « Psyché »
- Novembre 1989 : le Conseil municipal vote le crédit d'étude de 550 000 francs pour la réalisation du projet primé.
- 22 janvier 1992 : le Département des Travaux Publics délivre l'autorisation de construire.
- 1<sup>er</sup> mai 1992 : la Commission *ad hoc* du Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le rapport final avec le montant du coût de réalisation de 13 340 000 francs.
- 1<sup>er</sup> juin 1992 : le Conseil municipal vote le crédit de construction par douze voix pour, trois voix contre et cinq abstentions ; un référendum est lancé contre cette décision.
- 6 décembre 1992 : la votation communale portant sur la délibération du Conseil municipal débouche sur un résultat favorable à la réalisation de ce projet, la décision du législatif se voyant confirmée par le scrutin.
- 18 juin 1993 : le chantier est ouvert.
- 15 septembre 1994 : le bouquet met fin au gros-œuvre.
- 28 août 1995 : la remise des locaux est effectuée pour la rentrée scolaire 1995-96.
- 18 mai 1996 : l'école et le centre de loisirs sont inaugurés officiellement.



1



2



3



4

1. *Plan étage*
2. *Coupe transversale*
3. *Elévation nord-est, centre de loisirs*
4. *Assemblage des matériaux de façade*
- 5-6-7. *Espaces intérieurs*



5



6



7